

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 6 FEV. 2024

OBJET :

Rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Irrigation Drômois

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2024.01.07

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fablen PLANET, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à S. AMBLARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Alain COURTHIAL (pouvoir à F. DAMBRINE), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Nicolas COLOMB

Monsieur Christian CHABERT, Adjoint délégué à l'Economie et l'Emploi et au Développement durable, rappelle que, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat d'Irrigation Drômois doit être adressé, au Maire de chaque commune membre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Le rapport annuel 2022 du Syndicat d'Irrigation Drômois est présenté en annexe. Une présentation synthétique sera opérée en séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :

- **PREND** acte du rapport annuel du Syndicat d'irrigation Drômois, relatif à l'exercice 2022.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

- 6 FEV. 2024

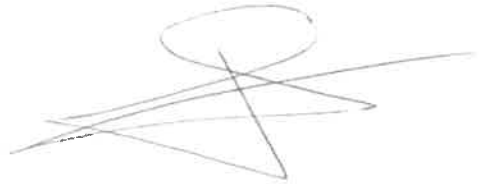
ID : 026-212601652-20240129-DELIB20240107-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,
José MUNOZ ALVAREZ



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

- 6 FEV. 2024